

COMPTE RENDU GT TOURISME DU MERCREDI 29 JUILLET 2026

PRESIDENT DE SEANCE

Nicolas Dayot – Président de la Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air (FNHPA) & membre du Comex des Entrepreneurs en charge du GT tourisme

ORGANISATEURS

Léa Bouchet – Les Entrepreneurs

Sandrine Bourgogne – Les Entrepreneurs

- **ONT PARTICIPE**

Salomé Decerle – Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV) ; Guillaume Lemièrre - Confédération des Acteurs du Tourisme (CAT) ; Ophélie Rota - Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) ; Bruno Abenin – Entreprises du Voyage pour la zone Grand Sud-Ouest ; Bertrand Demier – Vice-Président Les Entrepreneurs 33 ; Elise Vanquaethem – Fédération des Entreprises de Propreté Centre et Sud-Ouest ; Antoine Barras – Confédération des Buralistes 33 ; Franck Chaumès - UMIH 33 ; Eric Malézieux – Bordeaux Mon Commerce ; Laurent Menanteau – Les Entreprises du Voyage 33 ; Philippe Coy – Les Entrepreneurs ; Cecile Descons – Les Entrepreneurs 33 ; Séverine Bagnariol - Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air (FNHPA) ; Denis Thienard – UMIH 33 ; Valérie Boned – Les Entreprises du Voyage ; Philippe Bon – Casinos de France ; Jean- Luc Jouan – Union des Syndicats de l'Immobilier (UNIS)



RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Impact des incendies en Gironde et dans les Landes



I- Contexte et cellule de crise CPME

- Réunion du GT Tourisme convoquée suite aux incendies en **Gironde (33) et dans les Landes (40)**, avec impact sur d'autres territoires
- Les Entrepreneurs ont mis en place une **cellule de crise nationale** permettant aux adhérents, fédérations et territoires de remonter leurs situations ; la cellule répond individuellement à chaque sollicitation
- Les remontées à ce jour concernent principalement : l'activité partielle, la question des assurances liée à la perte d'exploitation, la santé au travail lié au seuil de sécurité due à la pollution de l'air, la sécurité des biens (vols et vandalisme)
- Un **dossier pratique** a été mis en ligne sur le site Internet des Entrepreneurs : [cliquez ici](#).
- **Une réunion interministérielle s'est tenue à Bercy ce lundi 27 juillet**. La prochaine **est prévue demain matin (le 30 juillet)**. Le président des Entrepreneurs Amir Reza-Tofighi s'y rendra.

II- Situation sur le terrain

- La **saison est considérée comme terminée** dans les zones sinistrées pour juillet. Les demandes d'annulation s'étendent jusqu'à fin août
- Des **saisonniers ont quitté leur poste**, laissant certains campings sans personnel même si une réouverture rapide était possible
- Il y a des zones qui n'ont pas été évacuées mais qui ont été fortement impactées (ex. Arcachon, Bordeaux, Dax) : **-50 à -70 % d'activité**
- **La fermeture de l'A63** paralyse l'ensemble du couloir Bordeaux-Pays Basque pour le tourisme et l'approvisionnement. Il a été demandé de reconsidérer une réouverture partiellement de l'A63, notamment sur une bretelle à Dax
- Il y a un impact sur tout le littoral girondin et landais, y compris des zones non évacuées comme Bordeaux, Arcachon, le Médoc... Des annonces type "Bordeaux en flammes" sur les réseaux sociaux ont provoqué des annulations bien au-delà des zones réellement touchées

III- Principales demandes économiques

- **Apporter des chiffres** au ministère pour réaliser l'ampleur du phénomène et appréhender la situation actuelle et anticiper le futur
- **Activité partielle** : déplaçonnement demandé ; le taux actuel (60%) laisse un reste à charge que les entreprises ne peuvent pas supporter en haute saison ; nécessité que les arrêtés préfectoraux soient adéquats

- **PGE d'urgence** : sur le modèle Covid, mais. Vigilance : l'État ne doit pas se cacher derrière cet outil sans autres mesures. Vigilance : Nicolas Dayot n'est pas sûr que le gouvernement soit favorable au quoi qu'il en coûte, au regard notamment de la conjoncture actuelle.
- **Dérogation CDD saisonniers** : permettre l'arrêt des contrats saisonniers. Cette demande est en cours d'étude à la DGT (information reçue de l'UMIH 33 – Franck Demier)
- **Compensation du chiffre d'affaires** sur N-1 (juillet–août 2025) qui doit être limitée à 1–2 mois. Il ne faut pas demander trop large pour rester crédible, éviter les erreurs du dispositif Covid (qui avait permis un choix du mode de calcul favorable) et obtenir un résultat de la part du gouvernement.
- **Report des charges** (loyers, eau, électricité) en complément du PGE
- **Assurances (pertes d'exploitation)** :
 - Deux situations distinctes : les entreprises **sinistrées** (brûlées par les incendies) vs les entreprises **empêchées de travailler** (fermeture par précaution, annulation de masse des clients, fermeture des autoroutes et des lignes de train, empêchant l'accès à leur entreprise...) sans dommage matériel ; les deux ont besoin d'une couverture
 - Les contrats prévoient rarement la perte d'exploitation sans dommage matériel ; certains incluent des clauses de distance (ex. feu à moins de 300 m)
 - **AXA** semblerait plus souple ; **Allianz** aurait clairement refusé d'intervenir selon des retours d'adhérents
 - La mutuelle **Mudetaf** (assurance propre aux buralistes) couvre déjà les pertes d'exploitation au cas par cas pour les incendies actuels — elle a été suggérée comme modèle pour les autres assureurs
 - Il est nécessaire d'exercer une **pression commune de l'État** sur les compagnies pour assouplir l'interprétation des contrats de droit privé
 - Il y a toutefois un scepticisme qui a été exprimé sur la volonté réelle des assureurs de faire un geste
- **Stratégie de communication**
 - Il y a urgence à lancer une **campagne de communication positive et immédiate** montrant les zones non sinistrées (plages, Bordeaux, Médoc, Bassin d'Arcachon) via drones, photos, vidéos. Ne pas condamner tout le territoire.
 - L'UMIH 33 prépare un flyer (3 visuels : littoral, route des châteaux, Médoc + Bassin d'Arcachon) diffusable sur les réseaux sociaux
- **Sur les avoirs (remboursements clients)**
 - Question posée : faut-il demander, comme pendant le Covid, la possibilité d'émettre des **avoirs plutôt que des remboursements** ?

- **Arguments contre** : atteinte à l'image de la France et du tourisme ; le touriste peut voyager ailleurs contrairement au Covid où aucune destination n'était accessible ; risque de communication négative
- **Argument juridique** : une directive européenne récemment adoptée prévoit un dispositif d'avoir *avec accord du client*, ouvrant une porte mais pas une obligation
- **Consensus** : ne pas en faire une revendication ; mieux vaut concentrer les efforts sur le PGE, les assurances et l'activité partielle ; les avoirs doivent rester à l'amiable

